

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD162

présenté par

M. Descoeur, M. Nury, M. Sermier, M. Reiss, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc,  
M. Saddier, M. Cherpion, M. Bony, M. Brun, M. Bazin, M. Emmanuel Maquet, M. Gosselin,  
M. Masson, M. Viala, M. Rolland, Mme Beauvais et M. Abad

-----

## ARTICLE 5

À la première phrase de l’alinéa 5, après le mot :

« collectivités »,

insérer les mots :

« , régions, départements et communes, ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de prévoir au sein du comité de la cohésion territoriale une représentation de chaque niveau des collectivités territoriales. Tel est l'objet de cet amendement.